

1105730201

DATE DEPOT :	2011-06-16
NUMERO DE DEPOT :	2011R057688
N° GESTION :	1997B01937
N° SIREN :	409854510
DENOMINATION :	AVICO
ADRESSE :	33 avenue de Wagram 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2010/12/15
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

AF 15/12/10 TB MJ
GS 01/02/11

97 B 1937

GTC DE PARIS
I M R
16 JUIN 2011
N° Dépôt
57688

"AVICO"

SAS au capital de 100 000 €

Siège social : 40, rue du professeur Gosset
75018 PARIS

R.C.S Paris B 409 854 510 (1997 B 01937)

Siret 409 854 510 000 40 - Code APE 7911 Z

oooOooo

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 DECEMBRE 2010

L'AN DEUX MILLE DIX,
LE QUINZE DECEMBRE,
A SEIZE HEURES,
AU SIEGE SOCIAL,

Les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée "AVICO" se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation faite par le président, au siège social de la société au 40 rue du Professeur Gosset à Paris 18 (75018).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les Actionnaires présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'Assemblée est présidée par le Président, **Monsieur Mourad MAJOUL.**

Monsieur le président constate que sont présents à la réunion :

- SARL AVIATION ET COOPERATION, associé unique, qui détient 100 actions sur un total de 100,
Représentée par M. Mourad MAJOUL

Et Monsieur Gilles GOMPERTZ, co-gérant de la société AVIATION ET COOPERATION et par ailleurs Directeur Général de la société AVICO.

Monsieur le Président constatant que la feuille de présence a été signée par les Actionnaires représentants plus des deux tiers du capital social, l'arrête et la certifie sincère et véritable.

L'assemblée étant valablement constituée, et pouvant délibérer en tant qu'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à l'article 18 des statuts, Monsieur le Président

MJ

dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires les pièces et documents suivants :

- La feuille de présence de l'Assemblée,
- Le texte des résolutions proposées par l'Assemblée

En outre, il rappelle que l'ensemble de ces documents a été tenu à la disposition des actionnaires ou de leurs mandataires au siège social pendant les huit jours ayant précédé la présente réunion.

Puis Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

ORDRE DU JOUR

- Proposition de transfert du siège social ainsi que de l'établissement principal de la SAS AVICO depuis l'adresse située 40 rue du Professeur Gosset - 75018 PARIS à l'adresse suivante : 33 avenue de Wagram - 75017 PARIS.
- Pouvoirs pour formalités.

Après avoir répondu aux questions des Actionnaires, et aucun d'eux n'ayant demandé qu'un résumé des débats soit consigné au présent procès-verbal, le Président décide de passer au vote des résolutions soumises à l'approbation des Actionnaires.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer à compter du 1er février 2011 le siège social ainsi que l'établissement principal de la société AVICO depuis l'adresse située 40 rue du Professeur Gosset - 75018 PARIS à l'adresse suivante : 33 avenue de Wagram - 75017 PARIS.

L'article 4 des statuts sera ainsi modifié comme suit à compter du 1er février 2011 :

" Le siège social est fixé à : PARIS (75017) - 33 avenue de Wagram
Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du président, et en tout autre lieu par décision ordinaire des actionnaires."

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

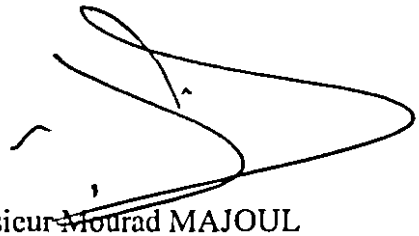
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président afin d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi concernant le transfert du siège social voté en première résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MTC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Monsieur Mourad MAJOUL
LE PRESIDENT